



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet que le **Conseil** de la MRC de Joliette apporte un changement au calendrier des séances ordinaires adopté à la séance ordinaire du 28 novembre 2018, par la résolution numéro 204-11-2018, soit en tenant une **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** le :

Jeudi 10 janvier 2019 à 10 h.

**Cette séance aura lieu à la salle du Conseil de la MRC de Joliette,
située au 632, rue De Lanaudière, à Joliette.**

**DONNÉ À JOLIETTE, CE 7^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE
DIX-NEUF.**

Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim